[CONFIDENTIALITY]

Table des matières

I. Informations générales 2
1. Contexte du projet **2**
2. Contexte et justification de l'étude 2
3. Objet du contrat 2
4. Objectifs 3
5. Indicateurs couverts par l'étude 4
6. Activités et méthodologie 5
7. Livrables et critères de réception 7
8. Dates et calendrier 8
9. Profil requis 8
9.1 Profil du prestataire 8
10. Coordination et contributions de la GIZ 9
11. Offre technique et prix 10
12. Traitement en sous-traitance de données à caractères personnel 11

I. Informations générales

1. Contexte du projet

La Coopération allemande, à travers la GIZ, met en œuvre en République démocratique du Congo le Programme de maintien de la biodiversité et de gestion durable des forêts (BGF). En 2021, celui-ci intègre un cofinancement de l'Initiative pour les forêts d'Afrique centrale (CAFI), au travers de la gestion du FONAREDD, pour la mise en œuvre des activités du Programme intégré REDD+ (PIREDD) dans la province du Maniema.

Après une première phase menée de 2021 à 2025, la phase 2 du PIREDD Maniema démarre en 2026 pour une durée de trente-six mois. Elle vise à capitaliser les acquis et à poursuivre l'amélioration de la gestion durable des forêts et des espaces agricoles autour de quatre résultats : l'agriculture durable et l'agroforesterie, le reboisement à vocation bois-énergie et la régénération forestière, la gouvernance locale des ressources naturelles, ainsi que l'aménagement du territoire et la sécurisation foncière.

La zone d'intervention reste celle de la phase 1 : les territoires de Kailo, Pangi, Kibombo et Kasongo, dans treize entités territoriales décentralisées, ainsi que la ville de Kindu. Le projet vise quinze mille bénéficiaires directs, dont six mille femmes, six mille jeunes et mille personnes issues des peuples autochtones.

Le PIREDD Maniema phase 2 est mis en œuvre en articulation avec le programme BGF III, financé par le BMZ. Les présents TdR portent exclusivement sur le PIREDD Maniema.

2. Contexte et justification de l'étude

La première phase de PIREDD Maniema a notamment permis l'élaboration de 80 Plans simples d'aménagement du territoire (PSAT), couvrant plus de 550 000 hectares, la mise en place de 10 Concessions forestières des communautés locales (CFCL) et de 4 APAC, ainsi que l'accompagnement de ménages dans l'adoption de pratiques agricoles durables. Le projet dispose également d'une base de données des bénéficiaires de la phase précédente, avec des identifiants uniques destinés à éviter le double comptage.

La phase 2 doit s'appuyer sur une étude de base permettant d'établir les valeurs initiales des indicateurs du projet. Selon le document source, six indicateurs nécessitent une enquête auprès des ménages, six autres doivent être renseignés au moyen d'une analyse documentaire menée lors d'un atelier technique, cinq ont été documentés dans le rapport final de la première phase et quatre seront documentés par le prochain rapport du contrôle forestier.

Le présent contrat porte sur les **six indicateurs à documenter par enquête ménage et les six indicateurs à renseigner par analyse documentaire lors de l'atelier technique**.

L'étude pourra recourir, lorsque cela est justifié, à des données rétrospectives pour établir les valeurs de référence aux dates requises par le cadre de résultats. Le prestataire en documentera les sources, hypothèses et limites.

3. Objet du contrat

Le présent contrat d'entreprise a pour objet la production et la remise, pour l'étude de référence du PIREDD Maniema phase 2, de trois ouvrages techniques distincts, complets et vérifiables

1. Un dispositif méthodologique et des outils de collecte validés ;
2. Un ensemble de bases de données brutes et traitées, vérifiées et réutilisables, assorties des fichiers géospatiaux et de leur documentation ;

3. Une situation de référence documentée des douze indicateurs couverts, comprenant les matrices renseignées, les analyses, les cartes et les cibles indicatives justifiées à mi-parcours et à la fin du projet.

Les notes et rapports explicatifs accompagnent ces ouvrages et en facilitent l'exploitation ; ils ne constituent pas des ouvrages autonomes ni des étapes de facturation supplémentaires.

Le prestataire assume la responsabilité de produire des ouvrages conformes aux spécifications et critères de réception des présents TdR.

4. Objectifs

4.1 Objectif général

Établir une situation de référence fiable, documentée et vérifiable des indicateurs concernés du PIREDD Maniema II, afin de permettre le suivi des résultats du programme, la mesure des changements et la définition de valeurs cibles réalistes pour sa mise en œuvre.

4.2 Objectifs spécifiques

L'étude vise spécifiquement à :

- **Déterminer les valeurs de référence des six indicateurs** nécessitant une enquête auprès des ménages, notamment en matière de production agricole et agroforestière, de rendements, de commercialisation, de revenus et de sécurité alimentaire ;
- **Établir une situation de référence géographique des zones de disette**, permettant de suivre leur évolution au cours du projet ;
- **Déterminer les valeurs de référence des six indicateurs complémentaires** sur la base des données documentaires et des informations disponibles auprès des partenaires techniques ;
- **Constituer une base de données de référence structurée et vérifiable**, comprenant les données statistiques et géographiques nécessaires au suivi des indicateurs ;

5. Indicateurs couverts par l'étude

5.1 Indicateurs à documenter par enquête auprès des ménages

NG°	Réf. CAFI	Indicateurs	Unité	Source des données	Désagrégation
1	Effet 11	Productions annuelles issues des plantations, ventilées par type	Tonnes, litres	Enquête auprès d'un échantillon représentatif, fiches de production, registres de vente, entretiens producteurs	Territoire, spéculation, sexe du producteur, type de plantation
2	Effet 15	Les rendements des cultures vivrières	%	Enquête auprès d'un échantillon représentatif des agriculteurs en culture vivrières, fiches de production	Territoire, spéculation, sexe du producteur, type de plantation
3	Effet 13	Revenu généré par la vente des produits issus des plantations, ventilé par type	USD	Enquête ménages et producteurs, registres de vente, entretiens producteurs	Territoire, spéculation, sexe du producteur, type de plantation
4	Effet 14	Pourcentage de produits achetés issus des plantations, non consommés par les ménages	%	Enquête ménages et producteurs, registres de vente, données de commercialisation, entretiens acheteurs et producteurs	Territoire, spéculation, destination du produit, sexe du producteur
5	Impact 1	Revenus monétaires directs pour les bénéficiaires directs	USD	Enquête ménage simplifiée, discussions de groupe	Province, territoire, sexe, âge, type de ménage
6	Effet 2	Sécurité alimentaire : les zones et périodes de disette identifiées par le projet sont résorbées	% d'hectares	Enquête ménages, discussions de groupe, entretiens communautaires, données secondaires sur la sécurité alimentaire	Territoire, zone, période de disette

5.2 Indicateurs documentés par analyse documentaire et atelier technique

NG°	Réf. CAFI	Indicateurs	Unité	Source des données	Désagrégation
1	Effet 5	Nombres de bénéficiaires directs et indirects de la sécurisation foncière, ventilée par type de sécurisation (individuelle ou collective), par genre et par groupe vulnérable	Nb	PSAT, PSG des CFCL, autre forme de sécurisation	Type de sécurisation, genre, groupes vulnérables
2	Effet 7	Nb d'infrastructures construites, réhabilitées, entretenues (sur budget projet / PSE collectifs)	Nb	Différents rapports des CFCL, et autres sur le développement des projets communautaires	Construite ou réhabilitées
3	Effet 6	Conservation : A) % de PSAT auxquels sont associés des guides de bonnes pratiques de Gestion Naturelle des ressources B) Degré d'application de ces pratiques	%	Analyse de la situation par PSAT avec la participation de la Division AT, et autres partenaires	
4	Effet 7	Nombre total de bénéficiaires indirects, ventilé par genre et type (CFCL, PSAT)	Nb	Données administratives des entités concernées, par les CFCL et PSAT, base de données disponibles	Genre, CFCL, APAC
5	Effet 1	Superficies de champs de multiplication de semences améliorées établis (par saison de culture et en cumulé)	ha	Rapport SL Agri, shapefile disponibles, filtre sur les données des champs de multiplication	
6	Effet 3	Des pares-feux installés	ha	Rapport SL, shapefiles disponibles à analyser avant la session (validé lors de l'atelier)	

6. Activités et méthodologie

Le prestataire est responsable de la conception et de la mise en œuvre d'une méthodologie adaptée à la réalisation des ouvrages attendus.

Dans son offre technique, il présentera les grandes lignes de son approche méthodologique. La méthodologie détaillée, y compris le plan d'échantillonnage et les outils de collecte finalisés, sera élaborée dans le cadre du premier ouvrage contractuel.

Les principales activités à prendre en compte comprennent notamment :

Ouvrage 1 : Dispositif méthodologique et outils de collecte validés

- Examiner la documentation, les indicateurs et les données disponibles ;
- Définir et justifier la méthodologie détaillée, y compris le plan d'échantillonnage et les méthodes d'analyse ;
- Élaborer, prétester et finaliser les outils de collecte ;
- Définir les procédures d'assurance qualité et de vérification des données.

Ouvrage 2 : Bases de données structurées, vérifiées et exploitables

- Réaliser les enquêtes auprès des ménages et les entretiens nécessaires ;
- Collecter les coordonnées GPS des ménages enquêtés et délimiter les zones de disette sous forme de polygones ;
- Organiser et conduire l'atelier technique avec les partenaires thématiques pour collecter et vérifier les données documentaires relatives aux six indicateurs concernés ;
- Contrôler, nettoyer, structurer et documenter les données collectées ;
- Produire les bases de données brutes et traitées ainsi que les fichiers géographiques correspondants.

Ouvrage 3 : Situation de référence des indicateurs établie et documentée

- Analyser les données quantitatives, qualitatives et géographiques ;
- Calculer et documenter les valeurs de référence des douze indicateurs concernés ;
- Renseigner les matrices d'indicateurs et produire les analyses et cartes thématiques ;
- Proposer des valeurs cibles justifiées à mi-parcours et en fin de projet ;

6.1 Échantillonnage et population

L'étude portera sur les bénéficiaires directs du PIREDD Maniema II, y compris les bénéficiaires de la phase précédente, dans les zones d'intervention concernées.

Le prestataire proposera une stratégie d'échantillonnage adaptée aux indicateurs à renseigner, en tenant compte des bases de données existantes, des différentes catégories de bénéficiaires et de la répartition géographique des interventions.

La méthodologie détaillée, constituant une partie du premier ouvrage contractuel, devra justifier la taille et la représentativité de l'échantillon, les critères de stratification, les modalités de sélection et de remplacement des ménages ainsi que les mesures prévues pour limiter les biais.

Le prestataire déterminera également les catégories d'acteurs à consulter en complément des enquêtes auprès des ménages, en fonction des besoins de l'étude.

6.2 Outils et assurance qualité

Le prestataire proposera les outils de collecte et d'analyse adaptés aux indicateurs concernés, notamment les questionnaires, guides d'entretien, outils de collecte numérique et dispositifs de géoréférencement.

Ces outils devront être élaborés à partir de la matrice des indicateurs, prétestés et finalisés dans le cadre du premier ouvrage contractuel, avant le démarrage de la collecte.

Le prestataire définira et appliquera un dispositif d'assurance qualité permettant de garantir la fiabilité, la cohérence, la traçabilité et la vérifiabilité des données. Les procédures

correspondantes seront documentées dans le premier ouvrage et leur application devra pouvoir être vérifiée dans le deuxième ouvrage.

6.3 Collecte, analyse et validation des données

Le prestataire déterminera la combinaison de méthodes de collecte et d'analyse la plus appropriée pour renseigner les douze indicateurs concernés, en s'appuyant sur les données primaires et secondaires disponibles.

Les exigences minimales comprennent :

- La collecte de données auprès des ménages et des acteurs concernés pour les six indicateurs nécessitant une enquête ;
- L'organisation et la conduite d'un atelier technique avec les partenaires thématiques pour documenter les six indicateurs complémentaires ;
- Le géoréférencement des ménages enquêtés sous forme de points GPS et la délimitation des zones de disette sous forme de polygones ;
- La constitution de bases de données brutes et traitées, structurées, vérifiées et documentées ;
- Le calcul des valeurs de référence des douze indicateurs, avec indication des sources, méthodes de calcul, niveaux de désagrégation et limites des données ;
- La production des analyses statistiques et spatiales, des cartes thématiques, des matrices d'indicateurs et des propositions de valeurs cibles justifiées à mi-parcours et en fin de projet.
- Les données spatiales disponibles de la première phase, notamment les fichiers shapefile des zones agricoles, pourront être utilisées lorsque cela est pertinent.

La réception des ouvrages s'effectuera selon les critères définis au chapitre 7 :

- **Ouvrage 1 :** Vérification de la cohérence et de la qualité du dispositif méthodologique et validation des outils de collecte avant leur utilisation ;
- **Ouvrage 2 :** Vérification de l'exhaustivité, de la qualité, de la cohérence et de l'exploitabilité des bases de données et des fichiers géographiques ;
- **Ouvrage 3 :** Vérification des valeurs de référence, des analyses, des matrices d'indicateurs, des cartes et des propositions de valeurs cibles.

Le prestataire présentera les résultats à la GIZ et intégrera les observations consolidées nécessaires à la conformité des ouvrages. La réception définitive sera conditionnée au respect des critères contractuels de qualité et de conformité.

7. Livrables et critères de réception

Dispositif méthodologique et outils de collecte validés	Dossier comprenant le plan d'échantillonnage justifié (strates, taille, répartition, non-réponse et remplacement), les questionnaires et guides prétestés, les protocoles de géoréférencement, les méthodes de calcul et d'analyse des douze indicateurs, le dispositif d'assurance qualité et le calendrier. Réception après vérification de la couverture de tous les indicateurs, de la cohérence méthodologique et de la validation des outils avant collecte.
Bases de données et fichiers géospatiaux vérifiés et exploitables	Jeux de données brutes et nettoyées, fichiers exploitables dans des formats éditables et ouverts, dictionnaire de variables, métadonnées, journal des contrôles et des corrections, suivi de la non-réponse ; points géoréférencés des ménages enquêtés et polygones des zones de disette au format SIG approprié (dont shapefile si demandé). Réception après contrôle de la complétude, de la cohérence des identifiants, de la traçabilité des traitements, de l'ouverture des fichiers et de la lisibilité des couches spatiales.

Situation de référence des indicateurs établie et documentée	Matrices renseignées pour les six indicateurs d'enquête et les six indicateurs documentaires, valeurs initiales, méthodes de calcul, sources, désagrégations et moyens de vérification ; analyses statistiques et spatiales, cartes thématiques, cibles indicatives justifiées à mi-parcours et en fin de projet ; rapport technique global explicatif et annexes. Réception après vérification de la couverture des douze indicateurs, de la reproductibilité des calculs à partir de l'ouvrage 2, de la cohérence des cartes et de la justification des valeurs et des cibles.

La GIZ vérifie chaque ouvrage au regard des critères de réception ci-dessus. Les corrections des défauts ou omissions relevant du périmètre contractuel sont à la charge du prestataire et ne donnent pas lieu à rémunération supplémentaire. Les délais de vérification, de correction et les modalités de réception formelle seront fixés dans le contrat.

8. Dates et calendrier

La période contractuelle prévue s'étend du 01 Décembre 2026 au 30 Avril 2027. Elle constitue un délai de réalisation et de remise des ouvrages.

L'offre technique présentera un calendrier de remise de chacun des trois ouvrages dans cette période, permettant leur vérification et, si nécessaire, leur correction avant la réception définitive.

9. Profil requis

9.1 Profil du prestataire

Le prestataire devra être un bureau d'études disposant d'une expérience avérée dans la réalisation d'études de référence (*baseline/endline*), d'évaluations de projets et d'enquêtes socio-économiques, notamment dans les domaines de l'agriculture durable, de l'agroforesterie, de la sécurité alimentaire et de la gestion durable des ressources naturelles.

Le prestataire devra répondre aux conditions minimales suivantes :

- Justifier d'au moins cinq ans d'expérience dans la réalisation d'études similaires ;
- Être légalement constitué, enregistré et en règle sur le plan administratif et fiscal (RCCM, identification nationale, numéro d'impôt et autres documents requis) ;
- Disposer d'une équipe multidisciplinaire couvrant les compétences en suivi-évaluation, agriculture et agroforesterie, socio-économie, sécurité alimentaire, analyse statistique et systèmes d'information géographique (SIG) ;
- Disposer des capacités techniques nécessaires à la collecte numérique, au traitement, à l'analyse et à la sécurisation des données ;
- Démontrer sa capacité à mobiliser, former et superviser des enquêteurs locaux dans les zones d'intervention du projet, notamment au Maniema ;
- Proposer un chef de mission et des experts thématiques disposant des qualifications et expériences requises aux sections 9.2 à 9.4.

Le bureau d'études est entièrement responsable de la composition et de l'organisation de son équipe, de la mobilisation des moyens nécessaires et de la qualité des trois ouvrages contractuels. Son offre devra présenter les références pertinentes, les compétences mobilisées et les responsabilités des experts proposés.

Les critères ci-dessous serviront à guider le choix des profils à présenter

Consultant principal / Chef de mission

- **Formation :** BAC+5 minimum en agronomie, environnement, économie, développement rural, statistiques, suivi-évaluation ou domaine équivalent.
- **Expérience :** Au moins sept ans dans la réalisation et la coordination d'études de référence, d'évaluations de projets et d'enquêtes socio-économiques, idéalement dans les domaines du développement rural, de la gestion durable des ressources naturelles ou de REDD+.
- **Compétences techniques :** Maîtrise de l'échantillonnage, des méthodes quantitatives et qualitatives, de l'analyse statistique, du renseignement d'indicateurs et de l'assurance qualité des données. Bonne connaissance des outils de collecte numérique (KoboToolbox, ODK ou équivalent) et des logiciels statistiques.
- **Contexte et langues :** Bonne connaissance de la RDC et des exigences de suivi-évaluation des projets de développement. La connaissance du Maniema et des mécanismes CAFI/FONAREDD constitue un atout. Excellente maîtrise du français.

Expert en agriculture et agroforesterie

- **Formation :** BAC+5 minimum en agronomie, agroforesterie, sciences agricoles ou domaine équivalent.
- **Expérience :** Au moins cinq ans dans les études agricoles et agroforestières, notamment les enquêtes auprès des producteurs et l'analyse des productions, rendements, revenus agricoles et circuits de commercialisation.
- **Compétences techniques :** Maîtrise des méthodes de collecte et d'analyse des données agricoles, des systèmes de production, de l'agriculture durable et des chaînes de valeur.
- **Contexte et langues :** Bonne maîtrise du français. La connaissance du contexte agricole du Maniema et des langues locales constitue un atout.

Expert en socio-économie et sécurité alimentaire

- **Formation :** BAC+5 minimum en économie, sociologie, développement rural, sécurité alimentaire, géographie ou domaine équivalent.
- **Expérience :** Au moins cinq ans dans les études socio-économiques, les enquêtes auprès des ménages et l'analyse de la sécurité alimentaire, des revenus et des moyens d'existence.
- **Compétences techniques :** Maîtrise des méthodes quantitatives et qualitatives, de l'analyse des vulnérabilités et de l'identification des zones et périodes de disette. Expérience dans l'utilisation de données géoréférencées et la prise en compte du genre et des groupes vulnérables.
- **Contexte et langues :** Bonne maîtrise du français. La connaissance du Maniema et des langues locales constitue un atout.

NB: Le bureau d'étude assurera la sélection et la formation des enquêteurs locaux, la supervision rapprochée de la collecte, la qualité des données, la sécurité des informations, le respect du consentement éclairé et de la confidentialité, ainsi que la production des ouvrages attendus.

10. Coordination et contributions de la GIZ

La GIZ mettra à disposition la documentation disponible, pourra apporter des clarifications techniques et facilitera, dans la mesure de ses possibilités, les contacts nécessaires à l'atelier technique.

11. Offre technique et prix

Le prestataire reste responsable de l'organisation des travaux et de l'intégration de tous les coûts nécessaires dans ses prix forfaitaires ; aucune dépense additionnelle ne sera remboursée séparément.

11. 1 Offre technique

L'offre technique devra permettre d'évaluer l'expérience du bureau d'études, les qualifications et compétences des experts proposés ainsi que la pertinence de l'approche méthodologique envisagée.

Elle devra notamment présenter :

- Les références du bureau d'études dans la réalisation d'études similaires, notamment dans les domaines de l'agriculture, de l'agroforesterie, de la sécurité alimentaire et des enquêtes socio-économiques ;
- La composition de l'équipe proposée, les qualifications et expériences des experts ainsi que leurs compétences en collecte numérique, analyse statistique et SIG ;
- Les capacités du prestataire à mobiliser, former et superviser des enquêteurs locaux ;
- La compréhension des objectifs de l'étude, des douze indicateurs et des trois ouvrages contractuels ;
- Les grandes lignes de l'approche méthodologique envisagée, notamment pour l'échantillonnage, la collecte, l'analyse et l'assurance qualité des données ;
- Le plan de travail et le calendrier prévisionnel de réalisation et de remise des trois ouvrages, y compris l'organisation de l'atelier technique.

La méthodologie détaillée, le plan d'échantillonnage définitif et les outils de collecte finalisés seront élaborés dans le cadre du premier ouvrage contractuel et ne sont pas exigés au stade de l'offre.

Le dossier devra comprendre au moins trois références professionnelles vérifiables, avec les coordonnées des personnes de contact, ainsi que les CVs des experts proposés.

L'offre technique ne devra pas dépasser vingt pages, hors CVs. Les CVs ne devront pas dépasser quatre pages par expert. Les contenus dépassant ces limites, ainsi que les informations accessibles uniquement par des liens externes, ne seront pas pris en compte dans l'évaluation.

Les annexes documentaires et les tableaux devront être fournis au format Word ou Excel, selon leur nature.

11. 2 Offre financière

L'offre financière devra présenter un prix forfaitaire distinct pour chacun des trois ouvrages contractuels, ainsi que le prix total du contrat :

1. Dispositif méthodologique et outils de collecte validés ;
2. Bases de données structurées, vérifiées et exploitables ;
3. Situation de référence des indicateurs établie et documentée.

Chaque prix forfaitaire devra couvrir l'ensemble des coûts nécessaires à la réalisation et à la remise de l'ouvrage concerné, notamment la mobilisation des experts, les enquêtes,

l'organisation de l'atelier technique, les déplacements, les équipements et les autres frais opérationnels et administratifs.

L'offre financière devra être structurée exclusivement par ouvrage, sans ventilation par jours de consultance, honoraires individuels, frais de déplacement ou autres catégories de dépenses. Le prestataire est responsable de l'estimation de l'ensemble des coûts nécessaires à la production des ouvrages.

Aucun coût supplémentaire lié à la réalisation des ouvrages convenus ne pourra être facturé séparément.

Les modalités de paiement seront définies dans le contrat et liées à la réception des ouvrages par la GIZ, conformément aux critères de réception établis au chapitre 7.

12. Traitement en sous-traitance de données à caractères personnel

« L'exécution du contrat peut impliquer le traitement de données personnelles par le Contractant, telles que (mais sans s'y limiter) le traitement des noms et des coordonnées. Dans de tels cas, le contractant agit en tant qu'indépendant

RESPONSABLE DES DONNÉES et doit respecter TOUTES les obligations applicables en matière de protection des données, y compris celles découlant des lois régionales et locales. Le contractant ne peut traiter des données personnelles que si l'objectif à atteindre ne peut être atteint sans ces données. Les principes de protection des données tels que la légalité, la minimisation des données, l'exactitude, la limitation de la finalité, la limitation du stockage, la transparence, l'intégrité, la confidentialité et la responsabilité, ainsi que les nombreux droits des personnes concernées, doivent être respectés. GIZ n'est en aucun cas responsable de ce traitement.